

Hôpital : aucun signe religieux ne doit être toléré pour le personnel



À une époque où on parle beaucoup de l'hôpital, il nous a paru intéressant d'entendre Isabelle Lévy, qui mène un combat depuis de nombreuses années pour préserver la laïcité dans les établissements de santé.

Riposte Laïque : Isabelle Lévy, on vous connaît pour votre combat pour le respect de la laïcité dans les hôpitaux. Avant d'évoquer cela, pourriez-vous vous présenter plus complètement auprès de nos lecteurs ?

Isabelle Lévy : Consultante, conférencière, animatrice pédagogique autour des cultures, des religions et de la laïcité dans les domaines sanitaire, social et de l'entreprise, je suis l'auteur de nombreux ouvrages – 22 à ce jour ! – pour certains de référence comme *le Guide des rites, cultures et croyances à l'usage des soignants* paru aux éditions De Boeck/Estem (2013) ou encore *Pour comprendre les pratiques religieuses des juifs, des chrétiens et des musulmans* publié par les Presses de la Renaissance (2013 – 3e version).

J'ai débuté ma carrière à l'Assistance Publique-Hôpitaux de

Paris. Après une quinzaine d'années, j'ai pris mon envol. Cela fait plus de vingt-deux ans déjà que je parcours la France entière en tous sens pour venir à la rencontre de divers publics pour échanger avec eux autour des rites culturels, religieux, traditionnels dans le respect de notre législation, et plus particulièrement de la laïcité.

Riposte Laïque : On sent chez vous un grand attachement à la laïcité. D'où vient-il ?

Isabelle Lévy : La laïcité offre à chacun d'entre nous la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, dans le respect des lois de notre République. Cette liberté de pensée comme d'expression n'existe pas dans toutes les contrées à l'heure actuelle, il ne nous faut pas l'oublier. Aussi, je suis très attachée à la laïcité et au respect de ses règles du vivre-ensemble. Elles sont à respecter sur l'ensemble du territoire français par tous, indépendamment de notre nationalité, de nos croyances religieuses, de nos habitudes culturelles, de nos opinions politiques et autres.

Riposte Laïque : Pouvez-vous nous donner quelques exemples précis de remise en cause de la laïcité dans les hôpitaux et autres établissements de santé ?

Isabelle Lévy : Côté personnels : port de signes religieux, prosélytisme, prières sur le lieu de travail, absences non autorisées pour célébrer des fêtes religieuses alors qu'elles sont incompatibles avec les nécessités du fonctionnement normal du service... Direction et encadrement souvent ferment les yeux devant de tels agissements en raison des difficultés rencontrées à l'embauche et du manque d'effectifs. N'oublions pas la crainte des représailles (réelles soit dit en passant).

Côté patients : refus de respecter les protocoles de soin au profit de leurs pratiques culturelles et/ou religieuses, demande d'adaptation du service ou de l'organisation des

soins, récusation de personnels du sexe opposé ou en raison de leur appartenance supposée à une religion, prosélytisme, refus de se soumettre aux nécessités de vérification de l'identité par la présentation de documents avec photographie libre de tout couvre-chef...

Évidemment, et il est essentiel de le souligner, il ne s'agit pas de l'ensemble des personnels et des patients mais de plusieurs individus. Quasiment tous les établissements sont touchés, et cela dans toutes les régions de France et pas uniquement dans quelques départements de l'Île-de-France comme on pourrait l'imaginer.

Pour aller à l'encontre de ses attaques répétées de la laïcité, il faudrait que tous les acteurs des établissements de santé – personnels et patients – soient (in)formés des règles à respecter. Il y a des affiches, des livrets... Mais qui les lit ? Qui les fait respecter ?

Le plus souvent, aucune sanction ou dépôt de plainte ne fait suite à un acte délictueux, même s'il est accompagné de violences physiques et verbales. Dans un hôpital de la Petite couronne, les équipes de sécurité laissent entrer des femmes aux visages voilés – « On ne va pas empêcher nos sœurs d'entrer ! » – alors que la loi du 10 octobre 2011 interdit cette tenue dans l'espace public (rue, marché, institution...). Et les sacs des « sœurs » ne sont jamais contrôlés, pas ceux de celles appartenant aux autres communautés. Chacun le sait, direction y compris, et on laisse faire... Un agent de sécurité assure l'enseignement des personnels sur la pratique de l'islam à l'hôpital et là encore, elle laisse faire. Pourtant un imam fait partie de l'équipe d'aumônerie, conformément à la législation. Dans la majorité des établissements, la composition de l'aumônerie n'est pas à l'image de la patientèle, c'est inadmissible et c'est la source de nombreuses difficultés sur le terrain.

Plus encore, il est nécessaire que la classe politique prenne conscience de la réalité du terrain – cela fait plus de vingt

ans que je dis haut et fort que la situation se dégrade, nos ministres, députés et sénateurs semblent découvrir le fait ! – et cesse d’attiser le feu par ses prises de parole sans apporter des réponses concrètes à cette problématique de toute importance. C’est notre propre liberté qui est en danger.

Riposte Laïque : Considérez-vous que les trois religions du Livre, comme on les appelle, attaquent de manière égale le modèle laïque auquel vous tenez tant ?

Isabelle Lévy : Ce ne sont pas les religions qui attaquent le modèle laïque mais certains de leurs pratiquants qui agissent ainsi non pas au nom de leurs croyances mais de leurs velléités politiques. Si la laïcité autorise la pratique religieuse, elle exige qu’elle soit en conformité avec notre législation. Aussi tous les problèmes que nous rencontrons depuis trois décennies ne devraient pas exister si on n’en avait pas pris la mesure et mis en œuvre des actions dès leurs premières apparitions. En somme, si on n’avait pas joué la politique de l’autruche comme on sait si bien le faire en France.

Riposte Laïque : Une de nos lectrices témoignait que sa mère, dans le dernier mois de sa vie, avait choisi de mourir à son domicile. Dans le protocole, une aide-soignante devait passer tous les matins. Or, sur les six salariées de la structure, deux étaient voilées. D’autres témoignages sur le voile à l’hôpital de certains salariés nous parviennent régulièrement. Pensez-vous souhaitable et possible de mettre fin à cela, dans le climat actuel ?

Isabelle Lévy : Nous n’en serions pas là si les politiques avaient pris voilà trente ans une position ferme sur le sujet conformément à la législation qui est en vigueur depuis 1905. Les gouvernements qui ont suivi, et peu importe les partis, ont fait de même.

Aucun signe religieux (voile, kippa, croix...) n’est toléré pour

l'ensemble des personnels relevant d'une institution publique lors de son exercice (en extérieur comme à l'intérieur de son enceinte). Rien ne doit le remplacer : bandanas, charlotte, casquette... Pourquoi ? Parce que l'État français est laïque, c'est-à-dire sans religion, et que ses personnels doivent afficher une neutralité religieuse absolue. S'ils ne veulent pas respecter ce point, ils ne doivent pas exercer dans le secteur public. Pourquoi être si ferme ? S'ils ne sont pas capables de laisser un bijou ou un signe religieux dans leur vestiaire, qui vous dit qu'ils n'agissent pas au nom de leurs croyances lorsqu'ils vous prennent en charge ? Vous donneront-ils tous les soins que votre état nécessite au nom de leurs croyances ? Cela se voit souvent aussi à domicile avec les auxiliaires de vie au détriment des personnes dont elles ont la charge... Là encore, on laisse faire parce que les recrutements sont laborieux. Si les formations initiales étaient d'un autre niveau et les salaires hautement relevés, nous n'en serions pas à rechercher du personnel compétent.

Riposte Laïque : Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Isabelle Lévy : J'invite chacun à visiter mon site www.levyisabelle.net pour découvrir mes ouvrages et accéder en ligne à la lecture d'articles, à visionner des conférences... pour se faire une idée plus précise de l'importance du respect de la laïcité dans les établissements de santé mais aussi dans notre société française. L'enjeu est de toute importance : notre liberté.

Propos recueillis par Pierre Cassen